

# CFDT-Culture

## Compte-rendu du comité national d'action sociale (C.N.A.S) qui s'est tenu le 22 Janvier 2008 • MCC

A 14 h 40, après avoir procédé à l'appel, Monsieur Olivier NOEL, chef du service du personnel et des affaires sociales, fait constater à l'assistance que le quorum est atteint et ouvre de la séance. Le secrétariat adjoint est assuré par un représentant de la C.G.T

Cinq points sont à l'ordre du jour :

**Point 1 :** Approbation du procès-verbal de la précédente séance du C.N.A.S qui a eu lieu le 10 juillet 2007.

**Point 2 :** Suivi des questions soulevées lors du C.N.A.S du 10 juillet 2007.  
(Equité en matière de restauration administrative, enquête sur la prise en charge du coût des arbres de Noël, demande de réduction de tarif à l' Opéra sur présentation de la carte culture, information sur l'existence de chèques vacances, garde d'enfant...).

**Point 3 :** Examen des demandes de subvention des associations.

**Point 4 :** Proposition d'augmentation de certaines prestations. (Revalorisation de l'aide aux familles mono parentales, aide aux frais de scolarité).

**Point 5 :** Questions diverses.  
(Protection sociale complémentaire, prêt mobilité, assistante sociale de proximité, prise en charge de l'organisation de l'arbre de Noël par les DRAC, barème de ressources suite à la réforme fiscale de 2006).

### **Point 1**

L'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2007 a été faite à l'unanimité.

\* \* \* \*

### **Point 2.**

Ce point concerne le suivi des questions soulevées lors du C.N.A.S du 10 juillet 2007.

### **Vers une équité de traitement en matière de restauration collective ?**

Suite aux nombreuses demandes de la CFDT-Culture sur le sujet de l'équité de traitement en matière de restauration administrative, le Ministère a envoyé une note aux directions et établissements indiquant que l'administration devait prendre en charge plus fortement le coût de la cantine pour les faibles salaires (inférieur à l'indice 445) de manière à ce que le coût d'un repas, pour les agents, ne soit pas supérieur à 3 euros.

Cette note nous sera transmise pour information. Cette mesure a eu pour effet une augmentation forte du budget consacré à la restauration. Naturellement la CFDT-

**Culture se félicite de ce résultat, elle continuera de faire preuve de persévérance sur le dossier.**

**Envoi du procès verbal (P.V.) du précédent comité avec le dossier préparatoire du prochain comité.**

Lors du précédent C.N.A.S ; il avait été demandé que le dossier préparatoire ainsi que le P.V soient adressés conjointement. C'est chose faite pour cette réunion.

**Enquête sur l'arbre de Noël.**

Suite à un groupe de travail mis en place, une enquête a eu lieu auprès des D.R.A.C et des établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Afin de déterminer qui - de l'administration, ou des associations de personnels - et dans quelles proportions prenait en charge le coût financier des arbres de Noël.

Malgré deux relances effectuées le nombre trop faible de réponses ne permet pas de tirer de conclusion. Aussi, aucune avancée sur ce dossier n'ayant été obtenue, le groupe de travail a suspendu toute étude.

**Demande de réduction tarifaire, pour les personnels de la culture, sur les places à l'Opéra (sur présentation de leur carte culture).**

La réponse du directeur de l'Opéra est négative et renvoie les associations vers l'AAS qui est chargée d'assurer le rôle d'intermédiaire entre l'Opéra et les agents pour leur faire bénéficier de réductions. **Les organisations syndicales font alors remarquer que l'attitude et la réponse du directeur n'est pas acceptable de la part d'un directeur d'établissement public sous tutelle du MCC.**

**Tableaux des bilans annuels des services déconcentrés.**

La présentation des bilans annuels des services déconcentrés sera revue et améliorée pour la prochaine réunion.

**Chèques vacances.**

Les informations à connaître pour bénéficier et se procurer des chèques vacances a été mise en ligne sur Sémaphore.

**Les organisations syndicales rappellent que tous les agents, notamment ceux en poste dans les musées nationaux, n'ont pas accès à la messagerie. Il faut donc rester vigilant quand au relais de ces informations**

**Prestation garde-enfants (pour les enfants de 6 à 9 ans).**

Il avait été demandé la prise en charge des « enfants porte-clés » dont les parents ne peuvent assurer financièrement les frais de garde inhérent à leurs prises en charge à la sortie de l'école.

Il est apparu nécessaire de mieux cerner les besoins et lancer une étude afin de savoir si cette prestation existe au sein d'autres ministères.

**Convention de l'AAS.**

Il convient de préciser et de fixer les objectifs de cette convention. La convention (qui se résumait à quelques lignes) entre le Ministère et l'AAS venant à échéance en 2008, Florence de Foucauld, inspectrice générale de l'administration des affaires culturelles fera des propositions pour étoffer cette convention.

**Stage d'initiation à la comptabilité pour les présidents d'association.**

Au sein du ministère, il n'existe pas de stage prévu à cet effet. Il faut mettre sur pied un stage spécifique et cerner les besoins.

\* \* \* \*

### **Point 3.**

#### **Examen des demandes de subvention des associations.**

La sacro-sainte distribution annuelle des crédits d'action sociale en faveur des associations de personnels n'a pas dérogé à la règle, crédits en moyenne stable, toujours forte disparité entre les « grosses » associations parisiennes/île de France et la « province », ratio par adhérents fluctuant.

**Nous persistons à penser que plus d'équité est nécessaire.**

La CFDT-Culture ne sent pas non plus légitime pour juger de la pertinence de tel ou tel choix « politique » ou priorités des associations. Ces associations sont autonomes et libres de leur choix, nous ne voyons pas en quoi le CNAS aurait son mot à dire sur le contenu des choix opérés vers telles ou telles activités.

Par ailleurs, la CFDT-Culture a fait remarquer qu'il était très difficile compte tenu du peu d'information sur le statut des adhérents des associations, de savoir qui sont vraiment les bénéficiaires des subventions du CNAS (réservée à priori aux seuls agents de notre Ministère). La notion d'Externes dans les tableaux demandés pour le BAS peuvent recouper des réalités totalement différentes (conjoint, enfants, retraités, vrais externes, agents des EP et autres services dans le cas des associations de DRACs par exemple, etc...)

La CFDT-Culture a demandé au Ministère une clarification de la notion d'externes qui par ailleurs dans certains cas sont comptabilisés dans le ratio montant de la subvention par adhérents et dans d'autres cas non).

La CFDT-Culture sur le même thème a demandé que l'on clarifie ce qui entre ou non dans le calcul du ratio subvention/adhérents pour l'AAS, en effet le ratio pour l'AAS est calculé hors crédit d'action sociale. Ce ratio, très élevé, demanderait une clarification pour pouvoir le comparer à celui des associations « provinciales ». Il serait utile de connaître le détail des répartitions de dépenses pour l'AAS (hors crédit d'action sociale) dans un souci de transparence.

*Pour ceux qui auront le courage de lire jusqu'au bout : le détail est en annexe à la fin du document)*

\* \* \* \*

### **Point 4.**

#### **Proposition d'augmentation de certaines prestations.**

##### **Revalorisation de l'aide aux familles mono-parentales.**

Cette prestation a connu deux revalorisations successives et significatives.  
L'augmentation de cette prestation est de 7540 euros par rapport à 2007.

##### **Aide aux frais de scolarité.**

Cette prestation a connu une augmentation de 9513 euros par rapport à 2007.

\* \* \* \*

### **Point 5.**

#### **Questions diverses.**

### **Protection sociale complémentaire.**

Le Ministère étant tributaire du choix de l'éducation nationale (les agents du Ministère bénéficient à titre gratuit de la convention MGEN passée avec le Ministère de l'éducation nationale). Le choix d'un organisme de protection sociale complémentaire suite à la passation d'un appel d'offre sera effectué par le MEN à l'automne 2008.

### **Prêt mobilité.**

Ce prêt pourrait être octroyé à tous les agents. Une étude va être lancée à ce sujet.

### **Assistante sociale de proximité.**

En région, les personnes en difficulté sont orientées vers la médecine de prévention, faute d'assistantes sociales de proximité. Les assistantes sociales du pôle de Paris assurent uniquement un suivi téléphonique qui peut être relayé par les assistantes sociales de secteur, s'il y en a. Il existe une mutualisation avec les assistantes sociales du Ministère de l'Equipement. En cas de difficulté, il faut contacter la préfecture à même de communiquer les coordonnées d'assistantes sociales de secteur.

### **Prise en charge de l'organisation de l'arbre de Noël par les DRAC.**

Il apparait des disparités flagrantes entre les associations concernant la prise en charge de l'organisation de l'arbre de Noël. Il serait souhaitable que cette organisation soit prise en charge par les DRAC. Certaines DRAC assurent cette prestation. Pourquoi ne pas le demander à toutes les DRAC. Une enquête auprès des DRAC va être lancée à ce sujet.

### **Barème de ressources suite à la réforme fiscale de 2006.**

Ce nouveau barème est diffusé sur Sémaphore.

*La séance est levée à 17h35.*

## **Annexe : point 4, détail des demandes de subventions**

### **A.A.S.**

1429 adhérents.

Ratio de 208 euros par adhérent.

La demande de subvention pour 2008 est de 724 000 euros soit une augmentation de 14 000 euros par rapport à 2007.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Le Renouveau de Fontainebleau.**

44 adhérents.

La demande de subvention est identique à celle de 2007, soit 15 000 euros

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **CAP Culture.**

37 associations soit 8700 adhérents.

15 euros par adhérent.

La demande de subvention est 16 400 euros.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **CEMMA.**

106 adhérents.

7 euros par adhérent.

La demande de subvention pour 2008 est en baisse de 50% par rapport à celle de 2007.

Le montant demandé est de 3550 euros.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Laboratoire de Champs sur Marne.**

47 adhérents.

Ratio de 18 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 3040 euros.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **APBNF**

1363 adhérents.

La demande de subvention est de 55 000 euros pour 2008.

**Au titre des agents du Ministère de la Culture qui participent aux activités de l'APBNF mais qui ne sont pas personnels BNF. Tous les agents du Ministère de la Culture peuvent à priori bénéficier des prestations de l'APBNF, à ce titre le CNAS verse une subvention de 55 000 euros pour les quelques 163 agents qui y participent. Paradoxe : les agents du MCC ne versent pas de cotisations pour bénéficier des services de l'APBNF alors que les agents de la BNF doivent payer eux une cotisation pour bénéficier des mêmes services !!!**

Ratio subvention par bénéficiaires 337,42 euros par agents

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Etude et Action.**

395 adhérents

Ratio de 14 euros par adhérent.

La demande de subvention pour 2008 est en augmentation de 1000 euros par rapport à celle de 2007.

Le montant demandé est 2800 euros.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Archives Nationales-Football-club.**

23 adhérents.

Ratio de 29,30 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 2300 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

La participation des adhérents et le budget devront faire l'objet d'un suivi.

### **CNC.**

303 adhérents.

Ratio de 8 euros par adhérent.

La demande de subvention est 3000 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **ASTTAC ( Association Sportive de Tennis de Table des Affaires Culturelles).**

4 adhérents.

Adhésion au club : 18,30 euros.

Loisirs : 10,60 euros.

La demande de subvention est de 300 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

Vu le nombre faible d'adhérents, il faudra ré-étudier le maintien de cette subvention au mois de juin.

### **Association Echiquéenne de Versailles.**

Aucune demande de subvention n'a été déposée.

### **Association de la DRAC Alsace.**

80 adhérents.

Le montant des cotisations est déterminé selon les catégories des agents.

La demande de subvention est de 7400 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Association de la DRAC Aquitaine**

79 adhérents.

Le montant des cotisations est déterminé selon les catégories des agents.

La demande de subvention est de 8500 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Association de la DRAC Auvergne.**

78 adhérents.

Le montant des cotisations est déterminé selon les catégories des agents.

La demande de subvention est de 6200 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

Si le regain d'activité se poursuit, un complément de subvention pourra être demandé au mois de juin.

### **Association de la DRAC Bourgogne.**

75 adhérents

cotisation à 15 euros par adulte ou par enfant de plus de 15 ans.

8 euros pour les enfants de moins de 15 ans.

La demande de subvention est de 8075 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Association de la DRAC Bretagne.**

91 adhérents.

10 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 7000 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Association de la DRAC Centre.**

80 adhérents.

16 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 7700 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

La subvention exceptionnelle n'est pas reconduite.

### **Association de la DRAC Champagne-Ardennes.**

75 adhérents.

15 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 5000 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

### **Association de la DRAC Franche-Comté.**

52 adhérents.

Le montant de la cotisation est déterminé selon les catégories des agents.

La demande de subvention est de 12875 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

Le montant du voyage à Turin doit être revu à la baisse.

La subvention de 9000 euros est octroyée à titre exceptionnel.

**Association de la DRAC Ile de France.**

70 adhérents.

16 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 12000 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Languedoc-Roussillon.**

59 adhérents.

Le montant des cotisations représente 1% du salaire brut mensuel des adhérents.

La demande de subvention est de 5150 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Limousin.**

53 adhérents.

18 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 4000 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Lorraine.**

La demande de subvention est de 7500 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Martinique.**

30 adhérents.

17 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 2744 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

La présentation du budget manque de clarté. De plus, ce dernier est mal équilibré.

Un suivi s'avère nécessaire.

**Association de la DRAC Midi-Pyrénées.**

80 adhérents.

13 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 2994 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Nord Pas de Calais.**

81 adhérents.

12 euros par adhérent.

6 euros pour les vacataires.

La subvention de 2007 est reconduite pour 2008.

Le montant de la subvention est de 4300 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Basse- Normandie.**

70 adhérents.

14 euros par adhérent.

La demande de subvention est de 7900 euros pour 2008.

L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Haute-Normandie.**

C'est une nouvelle association « La Barbelotte ».

30 adhérents.

10 euros pour une adhésion individuelle.

15 euros pour une adhésion familiale.  
La demande de subvention est de 3700 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Pays de Loire.**

136 adhérents.  
12 euros par adhérent.  
La demande de subvention est de 5700 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Picardie.**

60 adhérents.  
12 euros pour une adhésion individuelle.  
24 euros pour une adhésion familiale.  
La demande de subvention est de 4300 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association du Château de Compiègne.**

23 adhérents.  
7 euros par adhérent.  
La demande de subvention est de 980 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Poitou-Charente.**

80 adhérents.  
11 euros pour les adhérents internes à la DRAC.  
14 euros pour les externes.  
La demande de subvention est de 7500 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

**Association de la DRAC Paca.**

70 adhérents.  
10 euros par adhérent.  
La demande de subvention est de 2500 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.  
La présentation du dossier doit être plus soignée et la demande de subvention plus précise.

**Association de la DRAC Rhône-Alpes.**

167 adhérents.  
20 euros pour les agents de la culture.  
10 euros pour les ayant-droit (conjointes).  
La demande de subvention est de 12000 euros pour 2008.  
L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.